

M

Municipalité  
2<sup>e</sup> tour

Voter, c'est simple !



élections  
communales  
générales 2021  
Canton de Vaud

**La Municipalité a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal ou général, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le gouvernement de la Commune.**

## DEUXIÈME TOUR

À l'issue du premier tour de l'élection de la Municipalité, un certain nombre de sièges restent à attribuer.

**Le nombre de candidats à élire au 2<sup>e</sup> tour dans votre Commune est précisé dans la brochure contenant les bulletins de vote.** Ainsi, vous disposez d'autant de voix qu'il y a de candidats à élire au 2<sup>e</sup> tour.

## ÉLECTION MAJORITAIRE À DEUX TOURS, RAPPEL

**L'élection de la Municipalité est une élection majoritaire à deux tours. Explications:**

**Au 1<sup>er</sup> tour**, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un candidat soit élu. C'est ce qu'on appelle une **majorité absolue**.

· Dans l'exemple à droite, 3 candidats passent la barre des 50 % et sont donc élus au 1<sup>er</sup> tour. Comme il reste encore 2 sièges à attribuer, un 2<sup>e</sup> tour est organisé pour pouvoir compléter la Municipalité.

### Résultat 1<sup>er</sup> tour

Candidat E:	<b>68.3 %</b>
Candidat G:	<b>59.0 %</b>
Candidat C:	<b>54.3 %</b>
Candidat D:	49.4 %
Candidat B:	41.0 %
Candidat A:	25.8 %

**Au 2<sup>e</sup> tour**, ce sont les candidats qui ont obtenu le plus de voix qui sont élus. C'est ce qu'on appelle une **majorité relative**. Il n'y a donc pas de pourcentage minimum à atteindre.

· Dans l'exemple à droite, pour une Municipalité à 5 sièges, comme il ne reste plus que 2 sièges à distribuer, seuls les 2 premiers candidats sont élus.

### Résultat 2<sup>e</sup> tour

Candidat B:	<b>41.0 %</b>
Candidat D:	<b>23.0 %</b>
Candidat A:	16.3 %
Candidat F:	10.5 %
Candidat H:	5.2 %
Candidat J:	4.0 %

**Au final, les 5 candidats élus sont: E, G, C, B et D.**



En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

## Pour que votre vote soit valide

Utilisez uniquement les bulletins officiels !



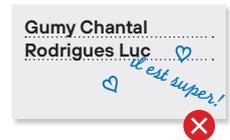
Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**



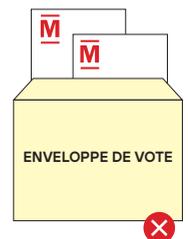
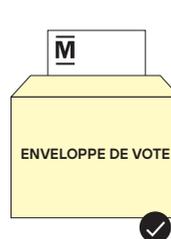
Si vous décidez de biffer certains candidats d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**



Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**



Votre bulletin de vote ira dans l'enveloppe jaune. Attention : au maximum **1 seul bulletin pour la Municipalité.**





## Distribuer vos voix

Vous pouvez distribuer vos voix de plusieurs manières :

### Liste BB

Nom et prénom, liste  
Gumy Chantal, BB  
Rodrigues Luc, BB  
.....  
.....

### VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer.

### Liste BB

Nom et prénom, liste  
~~Gumy Chantal, BB~~  
Rodrigues Luc, BB  
.....  
.....

### BIFFER DES CANDIDATS

Si vous ne voulez pas donner de voix à certains candidats d'une liste, vous pouvez les biffer.

### Liste BB

Nom et prénom, liste  
Gumy Chantal, BB  
~~Rodrigues Luc, BB~~  
*Burnand Joëlle, AA*  
*Clin Jérôme*  
.....  
.....

### PANACHER

Sur une liste, vous pouvez aussi donner des voix à des **candidats d'autres listes** en les ajoutant à la main. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

- *Burnand Joëlle* est une candidate d'une autre liste.
- *Clin Jérôme* n'est pas un candidat officiel (hors liste).

**Dans certaines communes, une seule liste de candidats est déposée. Dans ce cas, le panachage avec d'autres listes n'est pas possible.**

### Liste manuscrite

Nom et prénom, liste .....  
*Rodrigues Luc, BB*  
*Clin Jérôme*

### TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez attribuer vos voix comme vous le voulez. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

· *Clin Jérôme* n'est pas un candidat officiel.

### Liste manuscrite

.....  
.....  
.....  
.....

### VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même !  
Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

· Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

## ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour la Municipalité on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.



Lors de l'élection de la Municipalité, **vous ne pouvez donner qu'une seule voix à un même candidat**. Vous ne pouvez donc pas cumuler.



Ne distribuez **pas plus de voix qu'il y a de sièges à distribuer au 2<sup>e</sup> tour**, celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

· Dans l'exemple à gauche, pour une Municipalité à 5 sièges, s'il ne reste plus que 2 sièges à distribuer au 2<sup>e</sup> tour, vous ne pouvez pas attribuer plus que 2 voix.



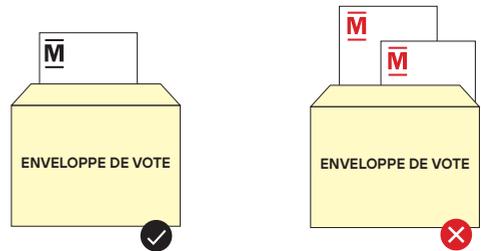
N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.



## Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

**Mais attention, glissez au maximum 1 seul bulletin pour la Municipalité !**

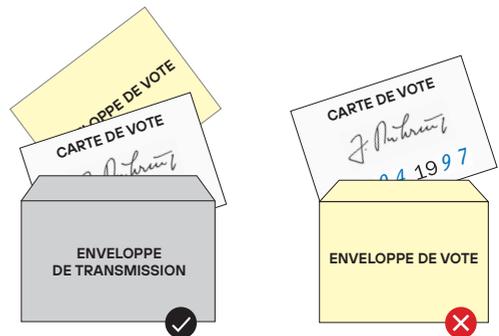


Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

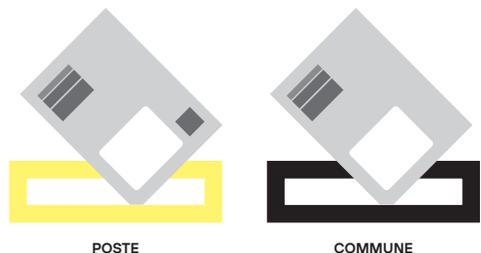
**Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !**



Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

**Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote !**



**Suisse ou étranger,  
si vous avez reçu ce matériel,  
vous avez le droit  
de faire entendre votre voix.  
Participez à la vie  
de votre Commune : votez !**



Département des institutions  
et du territoire

Bureau électoral cantonal

En collaboration avec



Avec le soutien de

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

